

➔ CE QUE JE DOIS FAIRE :

L'information sur la chaîne alimentaire est à transmettre lors de chaque sortie d'un bovin de mon exploitation.

ASDA verte ou jaune ou rouge

CAS 1 :

JE N'AI PAS D'INFORMATION SANITAIRE SPÉCIFIQUE À TRANSMETTRE :

 JE REMPLIS LE RECTO

J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire .
(rayer la mention inutile (1)).

Jour	Mois	Année
	12/01/13	
Signature de l'éleveur (2)		
<i>J. Thorel</i>		

CAS 2 :

J'AI DES INFORMATIONS SANITAIRES SPÉCIFIQUES À TRANSMETTRE :

 JE REMPLIS LE RECTO...

J'atteste que ce bovin - **présente un -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire .
(rayer la mention inutile (1)).

Jour	Mois	Année
	12/01/13	
Signature de l'éleveur (2)		
<i>J. Thorel</i>		

+
JE COMPLÈTE LE VERSO

Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire

Zone à compléter par l'éleveur qui intervient au bœuf dans l'exploitation

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite

Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire

J'affirme que ce bovin :

- a subi récemment un traitement pour lequel, le bœuf d'origine a été interdit à la vente au bœuf.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.
- présente un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque, avec un état de contamination d'un type de bactérie à haut risque.

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

➔ J'ai introduit dans mon troupeau un bovin avec des informations sur la chaîne alimentaire mentionnées au verso de l'ASDA, que dois-je faire ?

Lorsque le bovin quittera mon exploitation, les informations concernant les contaminants de l'environnement (dioxine, furane, PCB, métaux lourds, radionucléides) seront les seules à reporter sur la nouvelle ASDA. Toutefois, si les services vétérinaires considèrent que le danger n'est plus présent, ils doivent m'informer officiellement de ne pas reporter ces informations. Toutes autres informations sur la chaîne alimentaire qui concernent mon troupeau doivent être aussi inscrites sur la nouvelle ASDA.

Qui contacter pour plus d'informations ?

- Votre vétérinaire,
- Le GDS ou les services vétérinaires de votre département,
- Votre technicien,
- Les fédérations et organisations professionnelles.



2^e édition

Je suis
ÉLEVEUR,
ACTEUR et
RESPONSABLE

LES INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage. Un règlement européen spécifie que l'éleveur doit transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand ses animaux quittent l'exploitation.

L'ASDA est le support de transmission de ces informations.



Réalisation : Béla Pictoris / Janvier 2013 / Crédits photos : Hervé Amiard - Georges Humbert

Ancienne ASDA

JE N'AI PAS D'INFORMATION SANITAIRE SPÉCIFIQUE À TRANSMETTRE.

-----➔ IL N'Y A RIEN À FAIRE DE PLUS.

J'AI DES INFORMATIONS SANITAIRES SPÉCIFIQUES À TRANSMETTRE.

-----➔ JE REMPLIS LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE FOURNI PAR LE GDS. CE DOCUMENT DEVRA ACCOMPAGNER L'ASDA.

Organismes ayant participé à la rédaction :
FNB, Coop de France Bœuf et Viande, FFCB, FMBV,
FNEAP, FNICGV, SNIV-SNCP, DGAL, GDS France,
Institut de l'Élevage, Interbev.



UNE INFORMATION VALORISÉE PAR L'ABATTOIR ET LES SERVICES VÉTÉRINAIRES LORS DE L'INSPECTION

LES INFORMATIONS SANITAIRES SPÉCIFIQUES À TRANSMETTRE :

Certains **événements sanitaires** apparus dans mon troupeau et présents dans mon registre.



Ces informations sont à transmettre avec les animaux à l'aide de l'ASDA.

Néanmoins, dans un souci d'organisation, il est recommandé d'informer l'abattoir 24 heures avant le départ des animaux.

Cas particuliers :

- Pour la vente d'au moins 2 animaux concernés par les contaminants de l'environnement et/ou la cysticercose, l'information doit être transmise à l'abattoir 24 heures avant l'arrivée des animaux.
- Les services vétérinaires peuvent demander à ce que toutes les informations soient transmises à l'abattoir avant l'arrivée des animaux.

RAPPELS

• LORS DE TOUTE SORTIE D'UN BOVIN, QUELLE QUE SOIT SA DESTINATION, JE DOIS COMPLÉTER L'ASDA.

• EN CAS D'INTRODUCTION D'UN BOVIN, JE DOIS M'ASSURER QUE L'ASDA TRANSMISE PAR LE VENDEUR EST BIEN RENSEIGNÉE.

• CAS PARTICULIER DES ATELIERS D'ENGRASSEMENT (ASDA JAUNE) : UN DOCUMENT PERMETTANT UNE DÉCLARATION COLLECTIVE EST DISPONIBLE AUPRÈS DE MON GDS.

CES INFORMATIONS SONT À TRANSMETTRE DANS LES CAS SUIVANTS :

INFORMATIONS FOURNIES PAR MON VÉTÉRINAIRE, APRÈS DIAGNOSTIC ET ANALYSE, CONCERNANT :

- Le botulisme,
- La listériose,
- La salmonellose.

TRAITEMENTS VÉTÉRINAIRES

A cocher si : le bovin est sous délai d'attente et destiné à l'élevage (fournir l'ordonnance).

Attention : il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.

CYSTICERCOSE

A cocher si : le bovin provient d'un lot d'animaux (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) pour lequel j'ai reçu au moins 1 information des services vétérinaires pour cysticercose, il y a moins de 9 mois.

J'arrête de cocher la case avant le délai des 9 mois si, depuis la dernière information de présence de cysticerques, au moins 2 bovins abattus du même lot se sont révélés indemnes de cysticercose.

BOTULISME CLINIQUE

A cocher si : le bovin provient d'un lot d'animaux (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de 15 jours.

LISTÉRIOSE CLINIQUE

A cocher si : le bovin provient d'un troupeau où il y a eu, en 2 mois :

- > 2 bovins atteints de listériose clinique,
- > **ET dont le 1^{er} cas date de moins de 6 mois.**

SALMONELLOSE CLINIQUE

A cocher si : le bovin provient d'un troupeau où il y a eu, en 2 mois :

- > 2 bovins atteints de salmonellose clinique,
- > **ET dont le 1^{er} cas date de moins de 6 mois.**

CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

A cocher et à compléter si : l'autorité administrative compétente m'indique officiellement de le faire.

INFORMATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE CONCERNANT :

- La cysticercose,
- Les contaminants de l'environnement dont la gestion est assurée par les Pouvoirs Publics (dioxine, furane, PCB, métaux lourds, radionucléides).

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
Numéro d'exploitation <input type="text"/>	Date de la visite <input type="text"/>	J'informe que ce bovin : <input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. <input type="checkbox"/> provient d'un lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de quinze jours. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de listériose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques . <input type="checkbox"/> présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière .
Type atelier <input type="text"/>	Autre(s) Intervention(s) <input type="text"/>	
Date de livraison <input type="text"/>	Numéro Ordinal et Signature <input type="text"/>	
Signature de l'éleveur <input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ÊTRE RETOURNÉ À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE